

**Membres de l'Office**

Présidence

Mala Sachdeva +

Secrétaire

Jill Perron +

Membres

David Kerr, Winnipeg

Susan Proven, Minnedosa

John Sandborn, Benito

+ Fonctionnaire

**Mandat :**

L'Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives est établi en vertu de la Loi sur les prêts et la garantie de prêts aux coopératives. L'un des principaux objectifs de l'Office est de veiller à ce que les coopératives aient accès aux services financiers essentiels nécessaires à l'établissement et à l'expansion d'entreprises viables, de manière à tirer le maximum de l'activité économique.

**Autorité :**

Loi sur les prêts et la garantie de prêts aux coopératives

**Responsabilités :**

L'Office a le pouvoir de consentir des prêts ou des garanties de prêts à des coopératives du Manitoba. Une coopérative peut obtenir un prêt ou une garantie de prêts si elle démontre que : elle ne peut obtenir l'aide financière d'autres sources à des conditions raisonnables; le prêt ou la garantie de prêts lui est nécessaire pour l'aider à mener à bien ses programmes et aux fins de la production; elle respecte les grands principes de la coopération et les pratiques commerciales généralement admises; et elle peut fournir une garantie raisonnable au prêteur, lorsque cela est possible.

**Membres :**

L'Office est composé du sous-ministre de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce, d'une personne que désigne le ministre au sein du ministère, et d'au moins trois autres personnes nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil par décret. En vertu de la Loi, le sous-ministre est président de l'Office, et la personne que désigne le ministre au sein du ministère en est le secrétaire.

**Durée des mandats :**

La Loi indique que le mandat des membres est de la durée prescrite par le lieutenant-gouverneur en conseil.

**Expérience souhaitable :**

Expérience des coopératives et le souhait de promouvoir le modèle coopératif dans l'ensemble du Manitoba.

Il n'y a pas d'exigence officielle en matière de scolarité, cependant les personnes qui souhaitent devenir membres de l'Office devraient être en mesure de montrer qu'elles comprennent les questions financières et commerciales.

Pour être efficaces, les membres de l'Office doivent pouvoir lire des documents complexes, notamment des documents financiers, et analyser des renseignements écrits et verbaux afin de prendre des décisions judicieuses quant aux demandes de prêts ou de garantie de prêts.

**Engagement quant au temps :**

L'Office se réunit approximativement quatre fois par an, l'après-midi. Les réunions durent environ une heure et demie.

**Réunions :**

Fréquence : Environ quatre fois par an

Lieu : Les réunions ont lieu au bureau du sous-ministre de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce, dans la salle 352 du palais législatif.

Durée : Une heure et demie

**Rémunération :**

Membres : 79 \$ par demi-journée; 138 \$ par journée entière.

Les frais engagés leur seront remboursés selon les dispositions du General Manual of Administration.